



Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à projets national « Filières »

L'appel à projets national « Filières » est une action du Programme d'Investissements d'Avenir pour le renforcement des filières industrielles stratégiques.

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permet à la France de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique. Le nouvel appel à projets national « Filières », opéré par Bpifrance, vise à soutenir financièrement des projets en permettant le recours à des moyens de production, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés. L'appel à projet permet ainsi d'accélérer l'investissement dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.

À l'image de la [Cité de l'objet connecté](#) à Angers (mise en commun d'équipements et de compétences pour la conception de prototypes, de pré et mini-séries de produits connectés), ou de Factory Lab à Saclay (plateforme d'expérimentation de technologies et de procédés industriels par les industriels ou les laboratoires académiques pour développer l'industrie du futur)¹, les projets pourront prendre la forme de :

- création d'unités industrielles partagées permettant à des entreprises d'une même filière de mutualiser leurs investissements ;
- mise en commun de compétences techniques permettant aux entreprises d'une même filière, de mutualiser leurs travaux de recherche-développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, tests ou tous autres travaux permettant d'améliorer leur compétitivité ;
- mise en place d'outils collaboratifs permettant aux entreprises d'une même filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines comme la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les RH, le design, le marketing, l'économie circulaire ou l'écologie industrielle avec un plan d'affaires dédié.

Cet appel à projets doit bénéficier au développement des petites et moyennes entreprises (PME). Il permettra la sélection de projets démontrant un apport concret et déterminant à une filière industrielle ou de services et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME issues de cette filière et en les aidant à se développer vers des ETI.

Les projets lauréats présenteront des coûts totaux d'au moins 3 millions d'euros, et se verront proposer un cofinancement par l'Etat de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ils devront contribuer à la structuration des filières à travers le potentiel de croissance qu'ils recèlent pour la ou les filières concernées sur le marché national et international, compte tenu du positionnement actuel de

¹ Ces deux projets ont bénéficié du soutien de l'Etat dans le cadre du Programme d'investissements d'Avenir

l'industrie ou du secteur des services considéré. Ils seront sélectionnés en fonction de leur contribution à la transition écologique et énergétique. Les projets présentant une assiette de dépenses inférieure à 3 millions d'euros pourront répondre aux appels à projets « Accompagnement et transformation des filières » du PIA3 lancés au niveau régional en partenariat avec les Conseils régionaux.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 13 juin 2018. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature :

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire.

Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr

Contacts presse :

- Bpifrance : Nicolas Jehly
nicolas.jehly@bpifrance.fr - 01 41 79 95 12 - [@Bpifrancepresse](https://twitter.com/Bpifrancepresse)
- Secrétariat général pour l'investissement : Vincent Deshayes
vincent.deshayes@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58 - [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)